



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 3 Réunion du Mardi 25 août 2026

Responsable :	M. Tony CIZEAU
Présents :	MM. Dominique CARLI – Bernard TESTEAUX – Michel BESNARD
Excusé(s) :	M. Pascal LOISILLON
Invité présent :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé à 17 h 30 :

1- Adoption Procès-verbal

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal N° 2 de la Commission des Compétitions et des Calendriers du 18 août 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Composition des Poules Jeunes D1 2026/2027

Ci-dessous la composition des poules Jeunes D1 de :

🏴󠁧󠁢󠁥󠁮󠁧󠁿 U18 D1

🏴󠁧󠁢󠁥󠁮󠁧󠁿 U18 D1 – 7 équipes :

Concernant le championnat U18 D1 :

Considérant la correspondance du club de **Chailles/Candé AS** adressée au District le 19.08.2026 à 10 h 35 mentionnant le désengagement de son équipe U18 D1,

Considérant le PV N° 1 du 11.08.2026 de la Commission des Compétitions et des Calendriers qui sollicitait les clubs intéressés pour évoluer en U18 D1 d'adresser leur candidature,

Considérant la candidature reçue au District le 20.08.2026 à 8 h 12 par le club de **ASSMC** pour évoluer en U18 D1,

La Commission :

- enregistre le désengagement de l'équipe de **Chailles/Candé AS 1**,
- enregistre l'engagement de l'équipe de **ASSMC 1**,
- établit la poule comme suit :

U18 Départemental 1	
1	BLOIS AFC 1
2	ASSMC 1
3	CHITENAY/CELLETES US 1
4	CONTRES AS 1
5	NTVAL 1
6	PRUNIERUS US 1
7	SMSM 1
8	EXEMPT

3- Composition des Poules Jeunes D2 2026/2027

Ci-dessous la composition des poules Jeunes D2 de :

✚ U18 D2

Considérant les engagements faits par les clubs, la Commission établit la poule comme suit :

✚ U18 D2 – 7 équipes :

U18 Départemental 2	
1	BEAUCE FC 1
2	LA CHAUSSEE ASJ 2
3	ORCHAISE HERBAULT FC 1
4	PATAY RS 1
5	SALBRIS AS 1
6	ST GERVAIS AS 1
7	ST LAURENT/LA FERTE CA 1
8	EXEMPT

4- Désengagements

La Commission :

Considérant les désengagements suivants :



Chailles/Candé AS 1 en U18 D1

Correspondance adressée au District le 19.08.2026 à 10 h 35

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2026/2027 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 01.06.2026,



Inflige une amende de 71.00 € correspondant au droit d'engagement en U18 au club de **Chailles/Candé AS**

5- Calendriers Jeunes Saison 2026/2027

La Commission des Compétitions et des Calendriers publie en annexe le calendrier général prévisionnel Jeunes de la saison 2026/2027.

6- Engagements

La Commission informe les clubs que le tableau des dates d'engagements est paru sur le site.

7- Engagements des Coupes Départementales Seniors 2026/2027

A - Coupe de Loir-et-Cher : 51 équipes engagées

En vertu de l'article 1 – Titre II « DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A LA COUPE DE LOIR-ET-CHER SENIORS MASCULINS » du Règlement des Coupes Départementales Masculins, la Commission :

- engage l'équipe 2 du club de **Sologne Foot Romorantin**
Correspondance adressée au District le 18.08.2026 à 17 h 07
- engage l'équipe 1 du club de **Mont/Bracieux AJS**
Correspondance adressée au District le 18.08.2026 à 13 h 23

BEAUCE FC 1	HAUT VENDOMOIS FC 1	SMSM ES 1
BLOIS AFC 1	LA CHAUSSEE ASJ 1	SOINGS AS 1
BLOIS ASCP 1	LA VILLE AUX CLERCS LP 1	SOUESMES SS 1
BLOIS FOOT 41 2	MAVES C. 1	ST AIGNAN/NOYERS US 1
CHAILLES/CANDE AS 1	MER ASP 1	ST AMAND AV 1
CHAMBORD AC 1	MER US 1	ST GEORGES US 1
CHER SOLOGNE FOOTBALL 1	MONTRICHARD CA 1	ST GERVAIS AS 1
CHEVERNY ES 1	NOUAN/LAMOTTE AS 1	ST LAURENT/LA FERTE CA 1
CHITENAY/CELLETES US 1	NTVAL 1	ST OUEN AL 1
CHOUZY/ONZAIN AS 1	OISLY AS 1	SUEVRES AS 1
CMSR 1	ORCHAISE HERBAULT FC 1	THEILLAY US 1
CONTRES AS 1	PETITE BEAUCE US 1	VENDOME US 1
CORMERAY JS 1	PRUNIERUS US 1	VILLEBAROU ES 1
COUFFY/SEIGY AS 1	ROMO FR TURQUE 1	VILLEFRANCHE ES 1
FOUGERES/OUCH./FEINGS US 1	SALBRIS AS 1	VINEUIL SP 1
GY AS 1	SAVIGNY AG 1	VOUZON SC 1
SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 2	SELLES ST DENIS DR 1	MONT/BRACIEUX AJS 1

La Commission informe les clubs que les engagements sont clos.

B- Coupe de District : 53 équipes engagées

En vertu de l'article 1 – Titre III « DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A LA COUPE DE DISTRICT » du Règlement des Coupes Départementales Masculins, la Commission :

- engage l'équipe 3 du club de **Sologne Foot Romorantin**
Correspondance adressée au District le 18.08.2026 à 17 h 07
- engage l'équipe 1 du club de **St Ouen AL**
Correspondance adressée au District le 18.08.2026 à 13 h 00
- modifie l'engagement du club de **NTVAL** en retenant l'équipe NTVAL 1 (D1) et non NTVAL 2 (D3).
- désengage l'équipe 1 du club de **Blois Turquie ASC**

BEAUCE FC 1	LA CHAUSSE ASJ 1	SOUESMES SS 2
BLOIS AFC 2	LA VILLE AUX CLERCS LP 1	ST AIGNAN/NOYERS US 1
CHAILLES/CANDE AS 1	MAVES C. 1	ST AMAND AV 1
CHAMBORD AC 1	MER ASP 1	ST GEORGES US 1
CHAUMONT/THARONNE US 1	MER US 2	ST GERVAIS AS 1
CHER SOLOGNE FOOTBALL 1	MONT/BRACIEUX AJS 1	ST LAURENT/LA FERTE CA 2
CHEVERNY ES 1	MONTRICHARD CA 2	ST LUBIN AS 1
CHITENAY/CELLETES US 2	NTVAL 1	SUEVRES AS 1
CHOUZY/ONZAIN AS 2	OISLY AS 1	THEILLAY US 1
CMSR 1	ORCHAISE HERBAULT FC 1	TPS FC 1
CONTRES AS 2	PETITE BEAUCE US 2	USRPM 1
CORMERAY JS 1	PRUNIERUS US 1	VENDOME US 2
COUFFY/SEIGY AS 1	SALBRIS AS 1	VILLEBAROU ES 1
FOUGERES/OUCH./FEINGS US 1	SAVIGNY AG 1	VILLEFRANCHE ES 1
GY AS 1	SELLES ST DENIS DR 1	VINEUIL SP 2
HAUT VENDOMOIS FC 1	SMSM ES 1	VNC FOOT 1
SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 3	SOINGS AS 1	VOUZON SC 1
	SOUDAY LS 1	ST OUEN AL 1

La Commission informe les clubs que les engagements sont clos.

8- Tirage Coupes départementales 2025/2026

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de District aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19 h 00 au siège du District.

Les rencontres se dérouleront le dimanche 13 septembre 2026.

9- Mutations supplémentaires Saison 2026/2027

En application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, et suite au PV de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 08 juin 2026, les clubs ci-dessous doivent indiquer l'équipe dans laquelle ils souhaitent présenter la ou les mutations supplémentaires **avant le samedi 23 août 2026.**

Une mutation supplémentaire :

- NTVAL : D1 Seniors
- Soings AS : D3 Seniors
- CMSR : D3 Seniors
- USRPM : D3 Seniors
- Salbris AS : D2 Seniors

Deux mutations supplémentaires :

- Cher Sologne Football : D1 Seniors

10- Dates de reprises des compétitions

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe des dates de reprise des championnats suivants :

Seniors (D1 à D3) : Dimanche 6 septembre 2026

Seniors (D4) : Dimanche 20 septembre 2026

U18 D1 : Samedi 5 septembre 2026

U18 D2 : Samedi 5 septembre 2026

U17 D1 : Samedi 5 septembre 2026

U15 D1 : Samedi 5 septembre 2026

U15 D2 – D3 : Samedi 19 septembre 2026

U13 D1 : Samedi 12 septembre 2026

U13 D2 – D3 : Samedi 19 septembre 2026

U12 D1 : Samedi 12 septembre 2026

U11 D1 : Samedi 12 septembre 2026

U11 D2 – D3 – D4 : Samedi 19 septembre 2026

11- Obligations des clubs en termes d'équipe de jeunes

La Commission informe les clubs sur les Règlements qui ont été publiés sur le site pour la saison 2026/2027 et notamment de leurs obligations en terme d'équipe de jeunes.

Complément à l'article 7 du Règlement des championnats seniors masculins de la Ligue du Centre, l'article 8 du Règlement des championnats seniors Masculins du District de Loir-et-Cher dispose que :

« Afin de répondre à l'obligation, les équipes, évoluant au niveau indiqué ci-dessous, doivent engager au nom de leur club ou du club support en cas d'entente ou du groupement :

- Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 de district doivent obligatoirement engager au moins une équipe de jeunes à 11 et une équipe de jeunes à 8 ou à 5, en catégorie football d'animation pour préparer aux obligations régionales en cas d'accession.
- En départementale 2 une équipe de jeunes, licenciés au club, et comprise entre les catégories U9 à U18,

Pour les équipes en Départementale 1 et Départementale 2, les ententes de clubs ou groupement de jeunes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre d'équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs et que ces clubs possèdent

3 licenciés minimum au sein de chaque catégorie.

Les clubs de National ou de Ligue engageant une équipe senior en Départemental 1 et/ou Départemental 2 devront engager au moins une équipe de jeunes en plus de leurs obligations nationales ou régionales.

Le non engagement ou le forfait général de l'équipe obligatoire de jeunes des clubs de National, de Ligue, de Départemental 1 et de Départemental 2, entraînera :

a) 1^{ère} année d'infraction

L'équipe supérieure de District ne pourra accéder à la division supérieure.

b) 2^{ème} année d'infraction

L'équipe supérieure de District ne pourra accéder à la division supérieure et le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisé à pratiquer dans cette équipe sera diminué de deux unités.

c) 3^{ème} année d'infraction

L'équipe supérieure de District sera rétrogradée en division inférieure. »

La Commission fera des contrôles de ces obligations lors de la saison.

12- Ententes non déclarées dans les délais

La Commission informe les clubs qu'elle se réserve le droit d'exclure les équipes dont les ententes n'auront pas été déclarées dans les délais fixés conformément à l'article 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

13- Arrêtés municipaux

Selles St Denis – Terrains 1 et 2 du stade municipal Christophe BEDARD : du 20.07.2026 au 30.11.2026 inclus.

Vineuil – Terrains engazonnés : du 17.08.2026 au 30.09.2026

14- Correspondances

Courriel de la municipalité de Selles St Denis du 20.08.2026 : Arrêté municipal

Considérant la période d'interdiction des terrains du stade Christophe BEDARD à Selles St Denis, la Commission demande au club de fournir un terrain de repli pour pouvoir jouer les rencontres sportives et d'en informer la Commission rapidement.

Il ne sera pas possible de reporter toutes les rencontres de cette période concernant les deux équipes du club.

Courriels des clubs de Vineuil SP et La Chaussée ASJ des 19 et 20.08.2026 : Calendrier U15 D1

La Commission informe les deux clubs qu'il ne s'agit pas « d'une nouvelle formule » mais qu'elle doit s'adapter à la décision prise par la Commission d'Appel Général.

Compte-tenu du calendrier général publié en annexe, il n'est pas possible de garder une seule poule avec 11 matchs à faire en tenant compte des tours de Coupe et des éventuels reports de matchs.

La Commission transmet les courriels pour information à la Commission d'Appel Général.

Courriel du club de Salbris AS du 20.08.2026 : PV du 18.08.2026

La Commission accepte à titre exceptionnel de retirer l'amende de 44 € parue sur le PV N° 1 du 11.08.2026 et demande au club de **Salbris AS** d'être plus précis sur les demandes.

Courriel du club de Sologne Foot Romorantin du 20.08.2026 : Désidérata

La Commission informe le club que dans la mesure où les engagements ont été faits hors délais, elle fera au mieux pour respecter les désidératas.

Fin de la réunion : 19 h 10

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.
--

Le Responsable :
Tony CIZEAU

Publié le 26.08.2026